



*« Mercédez est une militante communautaire féministe chevronnée dont le livre se présente avant tout comme un guide à la portée des citoyennes et des citoyens désirant participer, de façon éclairée, au débat public sur le sujet ».*

**Paul Cliche**

## **Mercédez Roberge, Des élections à réinventer : Un pouvoir à partager.**

Québec, Éditions Somme Toute, 2020, 407p

*Le lien Internet pour se procurer l'ouvrage :*

<https://www.leslibraires.ca/livres/des-elections-a-reinventer-mercedez-roberge-9782924606926.html>

L'objectif de cet ouvrage est double. En premier lieu, il vise à favoriser la compréhension des enjeux entourant la réforme du mode de scrutin par l'entremise de concepts et d'outils permettant d'en évaluer les performances. En second lieu, l'auteure nous convainc de l'importance d'évoluer vers un système électoral issu de la famille proportionnelle qui, selon elle, est nettement plus adapté à notre réalité d'aujourd'hui.

## Les bases d'une comparaison éclairée

Dans son premier chapitre, Mercedes Roberge s'attèle à la tâche d'évaluer notre système électoral actuel à partir de cinq objectifs qui sont, de manière générale, le propre des systèmes électoraux. Il s'agit du respect de la **volonté populaire**, du respect du **pluralisme politique**, du respect des **éléments constitutifs de notre société**, du respect de la population et de l'opinion de toutes **les régions** et, finalement, de la préservation du **lien entre les personnes élues et la population**.

« Les éléments techniques d'un mode de scrutin jouent un rôle très important dans la production de résultats équitables ou non ».

À la lumière de ces objectifs, l'auteure compare les deux grandes familles de scrutin, soit les systèmes majoritaires uninominaux (SMU) et les systèmes de représentation proportionnelle (RP), à l'aide d'une série d'indicateurs permettant d'évaluer la performance des différents modes de scrutin. Le premier est l'indice de distorsion électorale (indice de Gallagher) qui permet d'évaluer l'ampleur des distorsions

engendrées par un système électoral, c'est-à-dire le plus ou moins grand écart entre le nombre de votes obtenus et le nombre de sièges gagnés par un parti lors d'une élection. Elle introduit aussi des indices de représentation visant à évaluer la proportion de femmes au sein des instances politiques (*indice d'analyse comparative entre les sexes plus - ADS+*), de même que celle des minorités visibles (*indice de représentation ethnique - IRE*).

Ses observations sont sans équivoque. Que ce soit en termes de distorsion, de représentation des minorités ethniques ou de représentation des femmes, les systèmes majoritaires accusent un dangereux retard dont les effets négatifs pèsent sur l'électorat. En effet, ce décalage engendre un gaspillage massif de votes à chaque élection, comme ce fut le cas en 2018 au Québec où 53,6% des voix n'ont servi à élire personne. Qui plus est, les femmes sont systématiquement mieux représentées par des systèmes ayant des

composantes proportionnelles. Il en va de même pour les minorités ethniques. Chose certaine, sur tous ces aspects, notre système électoral actuel fait piètre figure.

## Le système majoritaire uninominal

Dans son second chapitre, Mercédez Roberge se livre à une description exhaustive du système électoral en place au Québec et au Canada : le **Système Majoritaire Uninominal à un Tour (SMUT)**. Après avoir décrit le peu d'avantages qu'on lui attribue (simplicité, lien avec l'électeur, rempart contre l'extrémisme, homogénéité), l'auteure s'attarde sur la liste de ses inconvénients. Elle formule aussi une série d'arguments visant à remettre en perspective les supposés avantages de ce système.

« Dans une société où les élections sont libres, pourquoi craindre que chaque parti obtienne le nombre de sièges correspondants à l'appui de la population ? »

La liste des inconvénients engendrés par le SMUT est longue et lourde d'implications. En fait, ce système exclut systématiquement les petits partis et les minorités ethniques, il favorise le régionalisme et amplifie le phénomène des fiefs électoraux, il gaspille de nombreux votes, il n'est pas sensible aux nuances et évolutions de l'opinion publique et il ouvre la porte aux manipulations dues au découpage de la carte électorale. Il s'agit aussi d'un système favorisant le bipartisme, comme c'était le cas lors de son introduction à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Dorénavant, le multipartisme qui caractérise notre paysage politique nécessite ni plus ni moins une réforme en profondeur.

Le SMUT contribue aussi à restreindre le droit à la représentation politique puisqu'il falsifie les résultats en les privant de leur caractère représentatif. Il s'agirait, selon ses partisanEs, du prix à payer pour jouir d'un système supposément simple d'utilisation. Il y a cependant là une source inépuisable de cynisme politique qui accentue le désengagement civique de la population.

## Le SMUT et les régions

Le poids politique des régions est une priorité absolue pour tous les partis politiques au Québec. Bien consciente de cette réalité, l'auteure propose de se pencher sur cet enjeu. Selon elle, le SMUT a été présenté à tort comme un outil permettant de favoriser la représentation régionale via notamment l'attribution de députés de circonscription ayant un lien direct avec leur territoire. Il semble cependant que la réalité soit toute autre

« Voter à la hauteur de 20% à 35% pour un parti, sans obtenir de représentation de ses idées, a été vécu par la population de 13 régions, au moins une fois depuis 2007 ».

puisque les distorsions au niveau régional indiquent que le SMUT est encore plus dommageable aux régions qu'il ne l'est à l'ensemble du Québec.

Visiblement, le SMUT accorde de l'importance aux régions en assurant simplement leur découpage de manière à répartir l'électorat équitablement en leur octroyant un nombre de circonscriptions déterminé.

Conséquemment, très peu d'attention est accordée aux

idées des citoyens habitants ces régions. Ces dernières sont victimes de distorsions encore plus élevées qu'au niveau provincial ce qui réduit énormément le poids des idées. La défense des régions ne passe visiblement pas par le SMUT puisque les votes perdus sont loin d'être exceptionnels. Ils sont plutôt la norme avec ce système.

L'une des conséquences les plus durables de ces distorsions est la faible éducation citoyenne. L'auteure souligne le peu d'incitatifs poussant les partis politiques à expliquer leur programme à la population puisqu'ils ne requièrent qu'un faible pourcentage d'appuis dans des circonscriptions clés pour gagner les élections. C'est donc l'électorat qui en fait les frais puisque celles et ceux qui aspirent à le représenter ne prennent même plus la peine de les informer de manière adéquate sur leurs intentions politiques.

« Les faits saillants quant aux falsifications dans la représentation des régions, aux 5 élections de 2007 à 2018, montrent que, contrairement à une idée répandue, le système actuel est mauvais pour les régions et que Montréal est celle qui en souffre le moins ».

## Les modes de scrutin et la représentation des minorités et des femmes

Le troisième chapitre propose une comparaison entre les différents systèmes électoraux utilisés dans le monde. Une attention particulière est portée à l'impact de ces systèmes sur la proportionnalité des résultats, le pluralisme politique, la représentation des femmes, des minorités et des jeunes.

L'auteure s'attarde notamment sur le **mode de scrutin mixte compensatoire** soit celui privilégié par la CAQ dans le projet de loi 39. On caractérise ce système de *mixte* puisqu'il combine des éléments issus des deux familles de modes de scrutin (majoritaire et proportionnel). On le dénomme *compensatoire* puisqu'il corrige les distorsions causées par l'élection des députés de circonscription qui correspondent à la composante majoritaire de ce système.

Ce mode de scrutin est utilisé par sept pays dans le monde. Il est vu comme un compromis adéquat entre deux cultures politiques puisqu'il assure le maintien de la proximité entre l'élu et l'électeur tout en corrigeant les distorsions.

« L'alternance sur les listes électorales est ainsi la mesure structurelle qui produit les meilleurs résultats, puisque les pays qui l'appliquent font en moyenne élire 30% de

Il incorpore plusieurs paramètres ayant un impact variable sur la proportionnalité des résultats, le pluralisme politique, la culture politique et la diversité de la classe politique. On compte parmi ceux-ci : le nombre de régions électorales, les listes électorales (ouvertes ou fermées), le type de compensation (nationale ou régionale), la double candidature et le seuil électoral. L'importance de ces facteurs est explicitement démontrée par l'auteure qui analyse l'impact de chacun

d'entre eux. Ceci résonne largement avec la nécessité de bonifier l'actuel projet de loi 39 qui incorpore plusieurs paramètres qui limitent la juste représentation des idées.

Quoi qu'il en soit, les expériences étrangères et les données qu'elles ont produites témoignent d'un constat sans équivoque : les scrutins majoritaires limitent le pluralisme politique, agissent comme une barrière à la représentation des femmes, des jeunes et des minorités tout en produisant des distorsions très élevées qui minent la représentativité des résultats.

La seconde partie de ce chapitre se penche de manière plus exclusive sur la représentation des femmes et des minorités. Cette question représente la spécialisation de l'auteure. En s'appuyant sur les données internationales, Mercédez Roberge affirme que les modes de représentation à finalité proportionnelle contribuent largement à assurer une meilleure représentation des femmes et des groupes minoritaires.

« Ainsi, au 1<sup>er</sup> octobre 2018, sur 187 pays, ceux de la famille de type proportionnel obtiennent une moyenne de 25% de femmes élues versus 16% dans les pays de type majoritaire ».

Qui plus est, les pays qui cumulent ce type de mode de scrutin à des mesures structurelles favorisant une plus juste représentation, apparaissent comme les premiers de classe en la matière. Une mesure est structurelle lorsqu'elle s'inscrit dans la loi électorale et qu'elle s'accompagne de sanctions ou de récompenses. Parmi celles-ci on compte notamment les objectifs de candidatures, les objectifs de personnes élues, l'ordre des listes électorales, etc. De manière générale, les pays ayant un mode de scrutin à finalité proportionnelle incorporent plusieurs mesures structurelles alors que les scrutins majoritaires se tournent souvent vers les mesures volontaires.

Il semble donc qu'un mode de scrutin plus proportionnel permettrait d'assurer des gains considérables en termes de représentation plus équitable. Autrement dit, réformer notre mode de scrutin est, selon Mme Roberge, une opportunité afin de favoriser une meilleure représentation des groupes marginalisés dans notre société, grâce à l'introduction de mesures structurantes efficaces.

## Un parcours historique parsemé d'embûches

Dans son quatrième chapitre, l'auteure nous plonge dans le tumultueux récit historique retraçant cette quête pour la réforme du mode de scrutin. Cette section du livre permet d'apprécier l'ampleur du travail accompli jusqu'à présent, par la société civile notamment.

« C'est au Québec qu'il y a eu le plus de consultations et de démarches gouvernementales ».

Ce chapitre met de l'avant le consensus entourant la nécessité de remplacer le mode de scrutin actuel. C'est pourquoi Mercédez Roberge nous rappelle que depuis l'année 2000 il existe un consensus fort entourant le modèle mixte compensatoire et l'importance d'assurer un plus grand pluralisme politique et une meilleure

proportionnalité des résultats.

Parmi les éléments importants abordés dans cette partie du livre, on compte inévitablement les causes des multiples échecs de la réforme partout au pays. Selon l'auteure, les paramètres référendaires ont été une barrière insurmontable pour les tenants d'une représentation proportionnelle. Il ne fait aucun doute selon elle que l'imposition d'une double majorité référendaire, le faible financement, le manque de temps et l'organisation d'un référendum en période électorale ont été des facteurs ayant contribué au maintien du statu quo.

Aujourd'hui, la pertinence renouvelée de la réforme électorale témoigne de la persistance des militantEs et plus largement de la population face à cet enjeu déterminant pour notre société.

### Des pièges à éviter

Le dernier chapitre du livre expose les différents paramètres à prendre en compte afin d'éviter que le processus parlementaire en cours ne débouche sur une réforme superficielle. De plus, Mme Roberge présente vingt-huit propositions permettant d'assurer le respect des cinq objectifs fondamentaux propres aux systèmes électoraux mentionnés au premier chapitre. Ce dernier chapitre résonne fortement avec l'actualité politique, alors que doit débiter l'étude détaillée du projet de loi 39 qui sera l'occasion, ou non, d'apporter des bonifications substantielles au texte proposé par le gouvernement de la CAQ, et ainsi aboutir à une réforme qui soit réellement significative.

Avec le projet de loi 39, certains paramètres se sont vus fixés. Il semble que le gouvernement ne soit plus disposé à négocier quant au nombre de régions électorales ou encore à leur découpage. En revanche, certains points soulevés par l'auteure demeurent d'actualité, notamment

l'importance d'imposer un seuil de représentation le plus bas possible avec un maximum de 5%, l'imposition de listes fermées permettant d'assurer une meilleure représentation des groupes marginalisés et l'imposition de mesures structurelles visant la représentation des Premières Nations. À cela s'ajoute l'accès à la double candidature afin d'éviter une rivalité malsaine au sein du même parti causé par la dépendance du députéE de compensation vis-à-vis des performances de son ou sa collègue de circonscription.

Somme toute, cet ouvrage permet de mieux comprendre la nécessité de réformer le SMUT en offrant un outillage conceptuel et de nombreuses données à un lectorat avide de changement. Ces informations prennent tout leur sens à la lumière de l'actualité politique québécoise.

### Saisir une opportunité

La société québécoise se trouve à un moment charnière de sa vie démocratique. Pour la première fois de son histoire, un projet de loi proposant une réforme du mode scrutin a été déposé. Cet effort pour diversifier la classe politique et représenter plus fidèlement les idées des Québécois et des Québécoises devra faire face aux réticences d'une classe politique habituée aux règles établies. Toutefois, le bien-fondé de la représentation proportionnelle ne fait plus aucun doute. Conséquemment, le livre de Mercedes Roberge est une lecture obligatoire pour toutes celles et ceux qui s'interrogent encore sur la pertinence de cette démarche et sont en quête de faits, de données probantes et de comparaisons internationales. Ses arguments sont fondés et documentés et sauront convaincre les gens de bonne volonté.

« Suffisamment de travaux et de consultations publiques ont eu lieu pour prouver la nécessité de changer de système électoral québécois. Les données sur les expériences vécues dans d'autres pays sont aussi de sérieux appuis pour nos revendications ».

N'oublions pas que cet effort de renouveau de la culture politique est une nécessité absolue face au désengagement citoyen et au cynisme croissant à l'égard de la politique. La responsabilité de produire une société plus inclusive et respectueuse de la diversité de ses composantes et de ses opinions repose sur l'ensemble de la population du Québec. La réforme du mode de scrutin est un pas important vers l'atteinte de cet objectif commun.